



Canton de Nantiat.
Communes de Chamboret, Cieux et
Vaulry.

Situation : A 30 kilomètres au Nord-Ouest
de Limoges, au Nord de la R.D.711 reliant
Chamboret à Saint-Junien et de la R.D.9
reliant Limoges à Confolens.

Superficie : 4 300 ha.

Arrêté d'inscription du 5 septembre
1977.

SITE INSCRIT DES MONTS DE BLOND

NATURE ET INTERET DU SITE

Situé à l'Ouest du département, le site comprend la zone de piedmont des Monts de Blond, elle présente des intérêts préhistorique, légendaire, paysager et écologique.

La chaîne principale est orientée Est-Ouest. Les reliefs secondaires cloisonnant les vallées ont la direction Nord-Sud. Les routes principales empruntent les zones hautes, ce qui permet de découvrir de larges portions de vallées.

On peut distinguer quatre ensembles :

A l'Ouest, les rochers affleurent, les landes sont abondantes : c'est le secteur des pierres levées. Le Menhir de Ceinturat, haut de 5,30 mètres est classé Monument Historique (liste de 1887), le Menhir d'Arnac, à cupules, a été

inscrit à l'I.S.M.H. le 15 Avril 1987. La pierre dite à sacrifices, au Nord de Ceinturat et le dolmen de La Valette, en dehors du site, appartiennent au même secteur paysager. Dans la vallée du ruisseau des Brudoux, les étangs utilisés pour la pêche et les loisirs, sont particulièrement nombreux. Les plus anciens sont grands (étang de Fromental), les plus récents de petite taille. Dans la zone de piémont exposée au Sud, les points de vue sont remarquables.

Dans la partie centrale (région de Cieux), le relief est moins accentué. Le bourg et l'étang structurent l'espace.

Les parties Sud du site, moins montagnardes et plus bocagères, ont une dominante agricole, bien que la fonction résidentielle soit présente. Dans ces secteurs, les zones humides et mouillères des vallons ont été préservées, alors que les étangs les ont fait disparaître en de nombreux autres endroits.



La vue générale sur les Monts de Blond. (Ph. F. Maison.)

La zone Nord-Est, qui s'élève jusqu'au sommets des Monts (500 m), est très boisée et offre de superbes points de vue recherchés par les promeneurs. Le panorama de la chapelle de Vaulry a récemment fait l'objet d'une restauration et une nouvelle table d'orientation a été posée. En dehors de la chapelle, lieu de pèlerinage, l'intérêt de ce secteur réside dans les chemins antiques bordés de murets qui empruntent les crêtes et sont encore en bon état.

De nombreux villages ont conservé l'architecture rurale traditionnelle (Peyrelade, Ceinturat, Boscartus, Mas de Lesterps, Le Boucheron, Vechèze, Rousset, Les Mas). Domaines et propriétés, entourés de parcs ou accompagnés d'allées plantées, produisent également des micropaysages de qualité (la Genette, Monsac, à l'Ouest de Lavalette, Plaisance de Cieux...). Le bourg ancien de Cieux groupé autour de l'église (XIème et XVème siècles) est limité par des pentes assez fortes. Il offre une grande unité architecturale mise en valeur par les perspectives sur la campagne proche.

L'intérêt écologique des Monts de Blond se développe sur des milieux variés : les zones humides de vallon, les bois et taillis, les landes, les anciens étangs. Des Z.N.I.E.F.F. ont été délimitées autour des étangs de Fromental, du Pas de l'Ane et de l'étang de Cieux (50 ha); la lande de Ceinturat (100 ha) est protégée par l'arrêté de biotope (12 janvier 1993). De nombreuses légendes sont attachées aux pierres des Monts : pierres levées, pierres branlantes, pierres folles, rochers des fées, pierres à sacrifices...



La pierre branlante de Boscartus. (Ph. F. Binet.)

Village au cœur des Monts de Blond. (Ph. F. Binet.)



EVOLUTION DU SITE

La pression résidentielle, surtout dans la partie Nord Ouest du site permet la restauration d'un certain nombre de constructions, mais provoque, par la création de nombreux étangs, la disparition des zones humides de vallée.

Les enrésinements des hauteurs de la commune de Blond, à l'extérieur du site, sont nettement visibles de la zone protégée. Dans celle-ci les boisements de feuillus ont été largement maintenus, mais l'enrésinement menace des landes.

Les circuits pédestre et automobile permettent de découvrir les principaux panoramas et les mégalithes.

PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR

Il conviendrait de protéger l'ensemble du massif des Monts de Blonds situé au Nord du site actuel. Il présente des caractères montagnards offrant des paysages et des biotopes différents et complémentaires de ceux de la zone Sud, ainsi qu'un patrimoine archéologique et historique intéressant. La zone protégée pourrait rejoindre Montrol-Sénard et le site inscrit de Mortemart.

Les landes doivent être préservées de l'enrésinement, notamment au moyen d'arrêtés de biotope qui définissent les mesures de gestion des espaces naturels à mettre en oeuvre.



Chemin bordé de murets de pierres au village de Peyrelade. (Ph. G. Simonneau.)